

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tous les médecins prescripteurs d'immunoglobulines sous-cutanées (IgSC) et à tout le personnel infirmier et administratif impliqué dans la trajectoire de l'utilisateur qui s'administre un produit à domicile dans les trois établissements Santé Québec de la Montérégie
EXPÉDITRICE :	Catherine Dubé, hématalogue, directrice médicale du service de médecine transfusionnelle de la Montérégie Direction régionale des laboratoires
DATE :	Le 26 octobre 2026
OBJET :	Nouveau processus provincial lors de la prescription d'immunoglobulines sous-cutanées (IgSC) à domicile

À compter du 1^{er} novembre, pour toute initiation, tout renouvellement ou toute modification d'un traitement d'immunoglobulines sous-cutanées (IgSC) à domicile, les documents suivants doivent être transmis **au programme de soutien du fabricant ainsi qu'à la banque de sang** de l'établissement où le prescripteur détient ses privilèges :

- **Formulaire normalisé (AH)** de demande d'immunoglobulines (ordonnance médicale);
- **Formulaire d'inscription au programme de soutien** (ex. : CSL Behring Plus ou OnePath).

Cette démarche permet l'accompagnement de l'utilisateur par le programme de soutien, tout en assurant le suivi et la traçabilité de la distribution des produits par la banque de sang.

Nous vous invitons à valider auprès du personnel responsable de l'acheminement des documents que ceux-ci sont transmis aux deux destinataires afin d'éviter tout délai dans la prise en charge de l'utilisateur.

Merci pour votre habituelle collaboration.